

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 juin 2020

<p><b><u>DATE DE CONVOCATION</u></b> 29 mai 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le 2 juin, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire, à huis clos, sous la présidence de M. Hervé L'HEVEDER, Maire.</p>
<p><b><u>DATE D’AFFICHAGE</u></b> 29 mai 2020</p>	<p><b>Etaient présents :</b> Mrs DENOUEL, LE BLEVENNEC, FEJEAN, JEGOU, OGER, THOMAS, CLOAREC, PIROU, HERVE</p>
<p><b><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></b></p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRESENTS : 18</p> <p>PROCURATIONS : 1</p> <p>VOTANTS : 19</p>	<p><b>Mmes</b> QUELEN, LE JANNE, LE MOAL, HERVE, TREGUIER, LEROY, PHILIPPE, LE BARBIER</p> <p><b>Etaient absents :</b> Mme HENRY</p> <p><b>Procurations :</b> Mme HENRY à Mme PHILIPPE</p> <p><b>Secrétaire :</b> Mme LE BARBIER</p>

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, le conseil municipal est réuni dans les conditions encadrées par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et par l'ordonnance n°20250-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales.

Compte tenu du contexte, afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de tenir la séance à huis clos. Les élus se sont prononcés favorable à ce huis clos à l'unanimité.

#### **29-06-20 ELECTION DES ADJOINTS**

Le Maire expose qu'à la suite de l'élection du Maire et des adjoints du 23 mai 2020, la liste présentée par Brigitte QUELEN n'était pas composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Sur avis de la Préfecture, la totalité des adjoints a alors démissionné le 29 mai 2020, démissions acceptées par Madame la Sous-Préfète le même jour.

Il faut donc procéder à une nouvelle élection des adjoints.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne un secrétaire de séance, celui-ci étant par tradition le plus jeune de l'assemblée : Maude LE BARBIER.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le bureau électoral est constitué, comprenant :

- le conseiller municipal le plus âgé, président : Brigitte QUELEN
- deux assesseurs : Anthony PIROU, Céline PHILIPPE
- le secrétaire de séance : Maude LE BARBIER

Le conseil municipal a laissé un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès de M. le Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, devant comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, M. le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée :

Liste Jacques DENOUEL : M. Jacques DENOUEL, Mme Brigitte QUELEN, M. Gilbert LE BLEVENNEC, Mme Claudie LE JANNE, M. Eric FEJEAN.

Cette liste est jointe au procès-verbal. Elle y est de plus mentionnée dans les tableaux de résultats, par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Vote du Conseil Municipal, dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Votants=19 ; exprimés=19.

Suffrages obtenus :

Liste Jacques DENOUEL : 19

M. le Maire a proclamé adjoints les membres suivants de l'assemblée, et les a installés immédiatement dans leur fonction, chacun d'entre eux prenant rang dans l'ordre défini par la liste, à savoir :

M. Jacques DENOUEL	1 <sup>er</sup> Adjoint
Mme Brigitte QUELEN	2 <sup>ème</sup> Adjoint
M. Gilbert LE BLEVENNEC	3 <sup>ème</sup> Adjoint
Mme Claudie LE JANNE	4 <sup>ème</sup> Adjoint
M. Eric FEJEAN	5 <sup>ème</sup> Adjoint

Le tableau du Conseil Municipal est annexé au présent compte-rendu.

  
**Questions diverses :**

- Description des commissions communales à installer au prochain conseil municipal par Hervé L'HEVEDER à la demande des nouveaux élus.
- Informations sur la distribution des masques à la population par Gilbert LE BLEVENNEC.